



LE MOT DU MAIRE

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Depuis le début de l'année 2024, Saint-Aubert a vécu des moments importants. Entre autres, l'inauguration de notre caserne de pompiers, la relance du dossier de notre projet de service de garde en milieu communautaires dans les locaux de l'édifice Desjardins et la réfection de la route du Tour-du-Lac-Trois-Saumons ont mobilisé l'attention et l'énergie non seulement des élus municipaux, mais de l'ensemble de nos employés et collaborateurs.

Je tiens également à souligner l'engagement bénévole de plusieurs citoyens qui s'impliquent dans le cadre du projet de renouvellement de notre politique Famille-Aînés MADA, tout comme ceux qui ont fait la promotion de la campagne *Mon eau, mon puits, ma santé*, sans compter l'apport de bien d'autres bénévoles de notre communauté à divers niveaux. La Fête des bénévoles du 4 octobre fut l'occasion de concrétiser notre reconnaissance.

Les prochaines semaines seront riches en événements puisque nous avons pris l'engagement de livrer les prévisions budgétaires 2025 avant la fin de la présente année, soit le 17 décembre prochain. Entretemps, à la séance publique du conseil municipal du 5 novembre prochain, je livrerai mon discours sur la situation financière de la Municipalité.

Bien sûr, nous avons investi énormément d'argent au cours des dernières années, notamment dans la réfection des rues des Loisirs et du Bouquet. C'est dire que le défi auquel nous sommes confrontés, pour vous proposer un budget équilibré, est colossal. Nous y consacrerons tout le temps nécessaire, de façon à limiter les dépenses le plus possible et à permettre l'adoption d'un taux de taxation conforme à la volonté et à la capacité de nos citoyens.

Plus que jamais, vous pouvez compter sur notre engagement quotidien en tant qu'élus. C'est avec plaisir que nous vous retrouverons dans le temps pour ces différentes présentations.

Au nom du conseil municipal,

Ghislain Deschênes, maire

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Un avis est maintenant publié concernant la décision de la *Commission de la représentation électorale* de reconduire la division de notre territoire en six districts électoraux, chacun représenté par une conseillère municipale ou un conseiller municipal. Ces districts sont délimités de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socio-économique.

Tout électeur ou électrice, conformément à l'article 40.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* peut, dans les 15 jours de la publication de l'avis (25 septembre 2024) faire connaître par écrit son opposition quant à cette reconduction. Le texte complet de l'avis est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://saint-aubert.net/fr/avis-public>

EN BREF:

La rampe de mise à l'eau restera en fonction jusqu'à la fin du mois d'octobre pour que les embarcations puissent être sorties de l'eau.

Alertes municipales: Si vous avez choisi de recevoir les alertes par courriel seulement, vous ne serez pas alerté si vous ne consultez pas régulièrement votre boîte courriel. De même, si c'est par téléphone cellulaire et que votre appareil est éteint, vous ne serez pas alerté non plus. Il vaut toujours mieux recevoir l'alerte de plusieurs façons, car en situation d'urgence, chaque minute compte.



PRÉSENTATION PUBLIQUE PLAN DE PROTECTION DE NOS SOURCES D'EAU POTABLE

**Mercredi 16 octobre à 19 h
À la salle communautaire (école Aubert-de Gaspé)**



Invitation aux citoyens et citoyennes de nos deux municipalités à cette importante soirée d'information concernant le Plan de protection des sources d'eau potable préparé par l'OBV de la Côte-du-Sud après un processus d'étude et de concertation de plusieurs mois.

Ce sera l'occasion idéale de vous informer sur les mesures inscrites au plan d'action pour lutter contre l'érosion, réduire la pollution et favoriser des pratiques durables en amont de la prise d'eau potable.

Des élus des deux municipalités seront présents à cette soirée. Une période d'échange avec les citoyens est au programme.

Bienvenue à tous et toutes!



MON EAU MON PUIS MA SANTÉ

Le programme *Mon eau, mon puits, ma santé* a connu un formidable succès dans notre municipalité printemps dernier.

Ce projet a été mené en collaboration avec l'OBV de la Côte-du-Sud, la Chaire interdisciplinaire sur la santé et les services sociaux pour les populations rurales (CIRUSSS) de l'UQAR ainsi que le Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Le CIRUSSS a adressé des remerciements très chaleureux à la Municipalité pour avoir assuré la logistique du programme auprès de la population, ainsi qu'à nos quatre ambassadeurs qui en ont fait la promotion dans leur entourage. Le CIRUSSS les a d'ailleurs récompensés d'une carte-cadeau de 25 \$ chacun. Effectivement, Joanne Savard, Christiane Briand, Stéphan Laliberté et Michel Robichaud ont répondu « Présent! » lorsque nous avons lancé l'appel printemps dernier et nous leur en sommes très reconnaissants.

16 % des propriétaires de puits ont participé au projet (9 % dans les autres municipalités).

Le nombre le plus élevé de trousses d'échantillons vendues dans une municipalité: 96 trousses!

Un succès sur toute la ligne! Merci!

Dans le cadre de ce programme, la Municipalité ayant été sensibilisée au fait que des citoyens collectaient depuis des années leur eau potable à une source privée située au 458, route du Lac-Trois-Saumons, la croyant de meilleure qualité que l'eau de leur propre puits. La Municipalité a donc pris l'initiative de faire analyser cette eau et, surprise! le nombre de coliformes totaux qu'elle contenait était tellement élevé qu'on ne pouvait les dénombrer! Le CISSS de Chaudière-Appalaches a pris les choses en main et les installations facilitant la collecte d'eau ont été démantelées. La Municipalité a pour sa part installé deux affiches prohibant la prise d'eau à cet endroit (la première ayant été dérobée).

Ainsi, pour votre sécurité, nous vous recommandons de ne consommer et de n'offrir à votre famille et à vos visiteurs que de l'eau qui a été analysée et confirmée comme étant potable. La Loi l'exige.

Lorsqu'elle provient d'un puits de surface ou tubulaire (communément appelé « puits artésien ») et qu'elle est destinée à la consommation humaine, l'eau doit être de bonne qualité et respecter les normes édictées dans le Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40). En effet, en vertu de l'article 3 de ce règlement, le propriétaire doit fournir une eau potable à sa famille et à ses visiteurs. Malgré qu'elle puisse avoir une apparence claire et limpide et n'avoir aucune odeur ou saveur particulière, l'eau captée peut contenir des éléments pouvant avoir des effets indésirables sur la santé, par exemple des microorganismes pathogènes (bactéries, virus ou protozoaires) et des nitrates-nitrites.

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/Eau/potable/depliant/> Site internet du MELCCFP_24 sept. 2024

IMPLANTATION DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE MATIÈRES COMPOSTABLES

La Municipalité de Saint-Aubert emboîtera bientôt le pas à plus de 750 municipalités québécoises pour offrir la collecte et le transport de matières compostables pour la plus grande partie de son territoire. Pour le moment, seul le pourtour du lac Trois Saumons ne sera pas desservi pour réduire les coûts d'implantation d'un tel service et parce que plusieurs villégiateurs ne fréquentent pas les lieux à longueur d'année.

La **distribution des bacs** commencera dans quelques jours et s'étendra sur deux semaines, à raison d'un bac par résidence privée et duplex, triplex. Des contenants de cuisine seront aussi distribués aux personnes qui n'en ont pas déjà reçu un avec un composteur domestique. La **collecte** commencera vers la fin-octobre. Un calendrier précis et des directives vous seront envoyés au cours du mois; ils seront aussi publiés sur le site internet et sur la page Facebook de la Municipalité. Pour les citoyens qui ont déjà un composteur domestique, l'un n'empêche pas l'autre: toute matière compostable qui ne peut être déposée dans votre composteur de bois pourra dorénavant l'être dans le bac brun: restes de viandes, de poissons et de fruits de mer, de produits laitiers, etc.



QUELLES MATIÈRES METTRE DANS MON BAC BRUN?

Les matières organiques constituent 60 % de nos poubelles. Il faut éviter de les destiner à l'enfouissement. C'est de l'engrais vert!

- Résidus alimentaires: viandes, poissons et fruits de mer, os, café, filtres à café, sachets de thé, coquilles d'œufs, écales de noix, confiseries
- Résidus verts: feuilles, résidus de jardinage, gazon, branches coupées de diamètre inférieur à 1 cm, aiguilles de résineux, écorces, copeaux, bran de scie, plantes d'intérieur incluant le terreau.
- Résidus de fibres: papier et carton souillés, papiers-mouchoirs, essuie-tout, papiers parchemin et papiers cirés, sachets de sucre, boîtes de pizza, assiettes et verres de carton, serviettes de table en papier
- Autres résidus: cheveux, poils, litière, excréments d'animaux, cendre refroidie (depuis 7 jours), emballages plastiques certifiés compostables

Nous vous reviendrons avec plus de détails au moment de la distribution des bacs.



On reviendra à l'heure normale de l'Est (HNE) dans la nuit du 2 au 3 novembre prochain.

Profitez-en pour changer la pile de vos détecteurs de fumée et de vos détecteurs de monoxyde de carbone.

ABAISSSEMENT DU NIVEAU DU LAC TROIS SAUMONS

Conformément au protocole de gestion du barrage, la Municipalité a commencé à la mi-septembre à abaisser le niveau de l'eau au lac.

Les poutrelles seront enlevées graduellement jusqu'à atteindre le niveau souhaité, vers la fin-octobre ou le début-novembre.



INSPECTIONS MUNICIPALES



Avez-vous rencontré notre nouvel inspecteur municipal, employé de la firme Guilbert Urbanisme?

Louis Chouinard détient un baccalauréat en géographie et une maîtrise en aménagement du territoire et en développement régional de l'Université Laval. Il fréquente le lac Trois Saumons depuis son enfance.

M. Chouinard travaille au bureau municipal deux jours par semaine. Laissez-lui votre message à l'un des numéros suivants:

418 598-3368, poste 207

418 598-3368, poste 201 pour une urgence

Vos demandes de permis peuvent être remplies sur le formulaire que vous trouverez sur notre site internet « Formulaire de demande de permis ». Tenez compte du fait que la Municipalité dispose d'un délai de 30 jours pour traiter votre demande, à compter du moment où tous les documents sont transmis à la Municipalité.

REMISER UN VÉHICULE DE LOISIRS

Le remisage d'un véhicule de loisir doit se faire sur le terrain résidentiel du propriétaire du véhicule, et ce terrain doit être construit. Un seul véhicule est autorisé par terrain. Le véhicule doit être remisé dans la cours arrière ou latérale à une distance minimale de deux mètres des lignes du terrain. Il est par ailleurs interdit d'installer une caravane de voyage à moins de trois mètres d'une bande riveraine.



ABRIS D'HIVER ET CLÔTURES À NEIGE

Les abris d'hiver pour véhicules et piétons ainsi que les clôtures à neige sont permis dans toutes les zones, du 15 octobre au 15 mai.

Les abris d'hiver constitués d'une armature métallique recouverte de toile sont les seuls autorisés. De plus, ils doivent être à au moins 1,5 m de l'emprise de toutes rues ou routes publiques.



Jeter une lingette dans les toilettes entraîne de graves problèmes. Ces tissus ne se dégradent pas dans le système d'évacuation comme le papier hygiénique. Ils bouchent les pompes du réseau d'eau usées et entraînent des problèmes qui résultent en coûts supplémentaires importants pour la Municipalité. **Avisez tous les membres de votre famille s.v.p.**

Voici des objets qui ne doivent jamais être jetés dans les toilettes:

- ◇ **Produits menstruels: tampons, serviettes hygiéniques et protège-dessous**
- ◇ **Condoms, médicaments, lentilles de contact**
- ◇ **Cheveux, déchets d'animaux, mégots de cigarette, gomme à mâcher**
- ◇ **Soie dentaire, boules d'ouate, cotons-tiges**
- ◇ **Lingettes, essuie-tout et mouchoirs en papier**
- ◇ **Graisses et huiles de cuisine**

Les stations d'épuration et étangs aérés ne sont pas conçus pour traiter d'autres matières que l'urine, les selles et le papier hygiénique.

Pour en savoir plus, visitez le site

<https://www.cieau.com/connaître-leau/la-pollution-de-leau/dechets-ne-pas-jeter-toilettes/>



FÊTE DES BÉNÉVOLES

Le vendredi 4 octobre s'est tenue la cérémonie de remerciement à nos bénévoles qui se dévouent sans compter au service de la communauté. Les bénévoles qui ont donné au moins une dizaine d'heures de leur temps durant l'année ont été invités par le biais des responsables de leurs organismes respectifs. Des hommages particuliers ont été rendus lors de ce 5 à 7. Un compte rendu sera publié prochainement.

REMERCIEMENTS CHALEUREUX À TOUS NOS BÉNÉVOLES!

JARDINS ET CUISINE COMMUNAUTAIRE

Le projet de jardinage communautaire, financé par le programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*, a été un beau succès pour une première année.

Nous remercions nos deux coordonnateurs, Francine Harton et Alain Desrosiers, ainsi qu'Élise Caron qui a offert deux ateliers de cuisine communautaire. Un prochain atelier se tiendra le samedi 2 novembre prochain sur la thématique des courges et citrouilles pour éviter de gaspiller de si beaux produits de la terre. N'hésitez pas à vous y inscrire dès maintenant auprès de notre technicienne en loisirs, Valérie Dion loisirs@saint-aubert.net 418 598-3368, p. 201

Les jardins communautaires seront ouverts aux citoyens de tous âges en 2025.



INITIATION AUX ARTS TEXTILES

Le Cercle de fermières de Saint-Aubert offre de nouveau cette année une initiation aux arts textiles: tissage, tricot à l'aiguille et au crochet, à son local situé au 46, rue Principale Ouest (édifice Desjardins). Bienvenue aux messieurs. **Ces formations sont gratuites!**

Horaire:

les mercredis, du 23 octobre au 11 décembre
de 18 h 30 à 20 h

Pour le tissage, le fil vous sera offert au prix calculé selon la mesure de la pièce tissée. Pour le tricot et le crochet, vous apportez votre laine. Des informations vous seront données lors de la première rencontre, sur les accessoires à vous procurer.

Inscription auprès de

M^{me} Gisèle Desrosiers → 418 598-9461

LOCATION DE SALLES

À coût très modique, tout citoyen ou groupe de citoyens peut louer la salle communautaire ou le Centre Yvon-Duval pour des réunions familiales ou de travail, des formations, des activités de loisirs. Information auprès de

Geneviève Rioux au 418 598-3368, poste 201

reception@saint-aubert.net



UN AIR DE JEUNESSE...

Si vous avez fréquenté la salle communautaire récemment, vous avez sans doute remarqué qu'elle s'est refait une beauté. En effet, nos employés des travaux publics l'ont repeinte en blanc avec les ouvertures et encadrements en jaune vif, reflétant mieux la lumière et créant une atmosphère plus joyeuse.

Aussi, nous avons reçu le nouveau mobilier: des tables et des chaises neuves. À ce sujet, toute la communauté peut adresser de chaleureux remerciements à la *Corporation de développement communautaire* qui a payé la moitié de la facture du mobilier!

Bibliothèque Charles-E.-Harpe

Que de belles découvertes à faire à votre bibliothèque!

- ◇ Procurez-vous une carte Muséo à votre bibliothèque. D'octobre à mai, elle vous permettra de visiter gratuitement de nombreux musées. Ces cartes sont émises pour deux adultes et les enfants de moins de 17 ans d'une même famille.
- ◇ Un concours! Du 19 octobre au 22 novembre, courez la chance de gagner l'un des 10 chèques-cadeaux à utiliser dans une librairie de votre choix. Un nouvel abonnement = un coupon de participation; une visite à la bibliothèque = un coupon de participation. Simple comme tout!

Nous avons reçu une série de livres jeunesse à thématique d'Halloween qui sauront plaire à notre jeune clientèle. Et surveillez nos publications: nous préparons une heure du conte en octobre.

La Semaine des bibliothèques publiques arrive bientôt: du 19 au 26 octobre. Profitez-en pour venir découvrir tout ce que VOTRE bibliothèque peut vous offrir.

BIENVENUE DANS VOTRE BIBLIOTHÈQUE!

HORAIRE: mardi et jeudi, de 18 h 30 à 20 h
mercredi, de 13 h à 15 h

418 598-3623

bibliotheque@saint-aubert.net Consultez notre page Facebook



LOGEMENTS À LOUER

L'Office régional d'habitation nous informe que des logements à prix modiques sont disponibles en ce moment dans la région. En voici la liste:

◇ 105, rue Pelletier, appartement 2 Saint-Roch-des-Aulnaies	Catégorie Famille	2 chambres à coucher
◇ 34, rue du Centre récréatif Sainte-Perpétue	Catégorie Famille	3 chambres à coucher
◇ 22, rue du Centre récréatif Sainte-Perpétue	Catégorie Famille	4 chambres à coucher
◇ 7, rue de l'Église, appartement 4 Saint-Adalbert	Catégorie Aînés	1 chambre à coucher

Connaissez-vous le programme Accès-Loisirs de la MRC de L'Islet?

Ce programme offre des loisirs **gratuits** pour tous les goûts et pour les gens de tous âges. C'est votre niveau de revenu qui détermine si vous pouvez vous y inscrire. La sélection se fait en toute confidentialité auprès d'organismes reconnus.

La Municipalité de Saint-Aubert a participé à ce programme pour ses loisirs municipaux hiver-printemps 2024 et le fera de nouveau à compter de janvier 2025.

Pour voir les détails du programme et vérifier les périodes d'inscription, rendez-vous sur le site internet <https://rb.gy/vw804p>.

Le saviez-vous?

Vos **gouttières** devraient se vider sur votre terrain pour que l'eau de pluie **s'infiltre dans le sol**.



Une bonne gestion de l'eau de pluie sur votre propriété contribue à prévenir de nombreux désagréments causés par les pluies torrentielles:

- Débordements d'eaux usées dans les cours d'eau
- Inondations
- Érosion des sols
- Pollution par les eaux de ruissellement

La règle d'or: maximiser l'infiltration de l'eau dans le sol!

Il faut donc éviter de diriger l'eau de vos gouttières vers un égout pluvial, un drain de fondation, la rue ou un fossé. Le branchement des gouttières aux égouts est d'ailleurs interdit dans plusieurs municipalités québécoises dont Saint-Aubert.

Pensez plutôt à diriger vos gouttières vers une surface perméable ou un ouvrage qui permettra l'infiltration de l'eau: baril de pluie pour arroser votre jardin potager, tranchée d'infiltration, jardin de pluie, etc. Les options sont nombreuses; il suffit de trouver la solution qui convient à votre terrain.



Une collecte de branches, feuilles mortes et résidus de jardins sera disponible sur demande dans la **semaine du 4 novembre**. Mentionnez votre besoin pour ce service en appelant au 418 598-3368, poste 201 ou en écrivant à reception@saint-aubert.net



Le ramonage de votre cheminée est nécessaire tous les ans, que vous utilisiez du bois sec ou non. Ainsi, vous serez certain d'éviter un incendie, les dommages causés par la fumée et le danger rattaché au monoxyde de carbone.

EXPO-HORRIFIQUE

Judi 31 octobre 2024 de 15h30 à 19h30

Au centre Yvon-Duval

VIENS VOTER POUR LA TABLE LA PLUS COOL DE L'EXPO-HORRIFIQUE

Samedi 16 novembre 2024 de 10h à 20h30

Dimanche 17 novembre 2024 de 10 h à 16 h

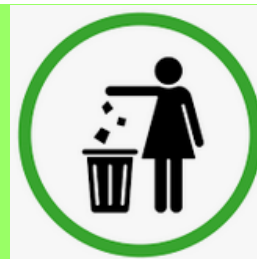


Au Centre communautaire (école Aubert-de Gaspé)



S.V.P. ne jamais jeter dans la toilette

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Lingettes à usage unique - Produits d'hygiène féminine - Médicaments - Graisses ou huiles de cuisine - Essuie-tout et mouchoirs de papier - Déchets domestiques dangereux | <ul style="list-style-type: none"> - Cheveux - Condoms - Cotons-tiges - Litière d'animaux - Poissons d'aquarium - Soie dentaire |
|--|---|



Le système de traitement des eaux usées n'est pas conçu pour recevoir ces articles qui peuvent causer des bris d'équipement ou des blocages de canalisation, ce qui est malheureusement très fréquent. Concernant vos médicaments périmés, rappez-les à votre pharmacien.

ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informés
immédiatement!**

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité. Choisissez le moyen de les recevoir.

Inscrivez-vous gratuitement!

* Pour les résidents de Saint-Aubert
seulement.

N'oubliez pas de vous inscrire au service d'alertes municipales de la Municipalité. Choisissez la façon qui vous convient le mieux :

- ◆ Vous inscrire vous-même via le site internet www.saint-aubert.net/, au bas de la page d'accueil.
- ◆ Nous appeler pour que nous le fassions pour vous au 418 598-3368, poste 205.

Abonnez-vous à l'infolettre de la Municipalité de Saint-Aubert. C'est gratuit et ouvert à toute personne intéressée par ce qui se passe à Saint-Aubert, qu'elle y réside ou non. Passez le mot!

Rendez-vous au bas de n'importe quelle page de notre site internet et cliquez sur *Je m'inscris*, comme sur l'image ci-contre.



Infolettre

Recevez les dernières nouvelles de votre
municipalité directement dans votre boîte
courriel!

JE M'INSCRIS!

**POUR TOUTE URGENCE OU QUESTION CONCERNANT L'ENTRETIEN ROUTIER,
COMMUNIQUEZ AVEC JOËL COULOMBE, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS 418 241-6089**



Pour des informations au quotidien sur les actualités et les activités à Saint-Aubert, abonnez-vous à nos trois pages Facebook : [Municipalité Saint-Aubert](#) - [Loisirs Saint-Aubert](#) et [Bibliothèque Charles-E.-Harpe](#).

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE EN CES DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE 2024

Maire: Ghislain Deschênes

Conseillers et conseillères

District 1: Corrine Lizotte
District 4: Mikaël St-Pierre

District 2: Lucien Pelletier
District 5: Lucie Turcotte

District 3: Pierre Dumas
District 6: François Diger

Jean D'Amour, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Joël Coulombe, directeur des Travaux publics

Steeve St-Pierre, directeur du service Incendie

Geneviève Rioux, réceptionniste et adjointe administrative

Florence Gauthier, conseillère en communication, développement communautaire et projets spéciaux

Isabelle Bernier, technicienne en comptabilité

Valérie Dion, technicienne en Loisirs et Culture

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou demande d'information

14, rue des Loisirs (Québec) G0R 2R0

418 598-3368

www.saint-aubert.net

administration@saint-aubert.net